

# Mise au point de Chantal FASSIE, défenseur syndical FO de Jacques RISSO, suite aux propos de M. BECK, Directeur académique, publiés le 25 septembre sur le site *Provence Education*

Chantal Fassié, défenseur syndical FO de Jacques RISSO,

à M. Philippe Wallez, responsable du site Provence Education <http://www.provenceducation.com/>

Monsieur,

Dans votre article daté du 25 septembre 2013, sur votre site Provence-éducation, vous écrivez, rendant compte des propos de M. Beck suite à l'entrevue avec M. Risso et moi-même son défenseur syndical :

"A notre question sur les faits nouveaux dont Mme Fassié avait annoncé qu'elle réservait la primeur au DASEN, il (M. Beck) a commenté "**aucune pièce nouvelle n'a été apportée au dossier**"".

**M. Beck est, semble-t-il, frappé d'amnésie lorsqu'il répond à votre question.**

En effet **M. Risso a remis en main propre à M. Beck** mardi 24 septembre **une grosse liasse d'attestations et de témoignages infirmant totalement de nombreux points du rapport et des pièces à charge** et en particulier :

- **concernant la pièce 30** du dossier qui voudrait prouver que des familles nommément désignées ne scolariseraient pas leurs enfants à Rustrel à cause du directeur de l'école, Jacques RISSO a produit les attestations sur l'honneur de 4 familles qui démontent cette affirmation... et s'insurgent de l'utilisation de leur nom, totalement à leur insu, dans ce dossier. D'autres attestations suivront.

- **concernant la pièce 37 en particulier les pages 151 et 152** du dossier nous avons démontré qu'il s'agit de messages électroniques PERSONNELS, émanant de la boîte mail PERSONNELLE de Jacques RISSO envoyés à une adresse qui n'est pas de la messagerie académique en ac-aix-marseille, très largement après les heures de service. Nous avons donc remis copie des 2 articles du Code Pénal qui sanctionnent la violation du secret de la correspondance.

Précisons que l'une de ces correspondances rapportait mes propos comme syndicaliste FO !

- **concernant les pièces 22 et 44** (en particulier les pages 201 et 202) du dossier qui tentent d'étayer (en utilisant le conditionnel !) un manquement professionnel du directeur dénoncé à l'indicatif dans le rapport de Madame l'Inspectrice, Jacques Risso a apporté la preuve de l'impossibilité des prétendus faits rapportés.

Par ailleurs Jacques Risso a produit **un courrier de total soutien de son ancien Inspecteur de circonscription pendant 8 ans**, Monsieur FOURNIER, qui exprime une stupéfaction sans borne en apprenant qu'il est suspendu de ses fonctions, louant ses qualités pédagogiques et son sérieux.

M. Risso a également remis de très nombreux courriers de parents et anciens parents d'élèves, d'anciens élèves aujourd'hui adultes infirmant qu'il aurait tous les parents à dos.

Suite aux observations de Jacques RISSO au Directeur Académique le 13 septembre, puis aux informations apportées lors de la réunion organisée par le Comité de soutien à Jacques RISSO le 21 septembre à Rustrel, ainsi qu'au courrier du SNUDI-FO le 23 septembre, et enfin aux éléments apportés lors de la rencontre de mardi, M. Beck ne peut plus s'appuyer sur l'épais dossier qui constitue pourtant le fondement de la mesure de suspension de toutes ses fonctions qui frappe notre collègue depuis cette rentrée scolaire.

En effet, M. Beck a indiqué qu'il ne "*retient plus que le problème de gestion d'un conflit entre élèves l'année scolaire dernière*"... Constatons donc, qu'à cette heure, AUCUNE ACCUSATION n'est formulée à l'encontre de notre collègue Jacques RISSO... qui reste pourtant suspendu de ses fonctions jusqu'à un Conseil de discipline en novembre !

Pour conclure, **concernant la plainte annoncée la semaine dernière par M. Beck, Directeur Académique**, déposée le samedi 21 septembre après la réunion du comité de soutien à Rustrel, nous vous informons qu'elle n'est pas recevable et sera donc sans suite au pénal.

Concernant une 2<sup>ème</sup> plainte, également annoncée par M. Beck, décidément bien informé, elle risque fort de suivre le même chemin... Il n'y a donc pas lieu de s'émouvoir des annonces de « plainte déposée » qui semblent les seuls arguments de Monsieur le Directeur Académique pour maintenir la suspension de Jacques RISSO et annoncer un Conseil de discipline.

En tant que défenseur syndical de Jacques Risso je dénonce avec force le maintien de la procédure engagée le 30 août à son encontre alors que RIEN ne lui est reproché comme enseignant et que le dossier fabriqué de façon plus que douteuse pour démontrer ses « manquements et inaptitude » à la fonction de directeur vient de tomber.

Jacques RISSO doit être IMMEDIATEMENT réintégré dans toutes ses fonctions. L'acharnement contre lui de sa hiérarchie doit immédiatement cesser !

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

**Chantal Fassié**